



ALTERNATEURS



DEMARREURS

Bulletin Technique N° 130

Refus des carcasses alternateurs/démarrateurs

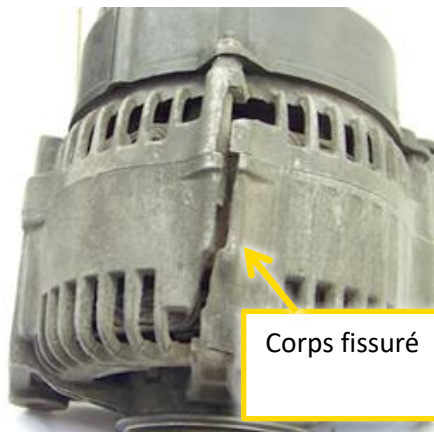
MAJ 04.2013

ÉLECTRICITÉ MOTEUR

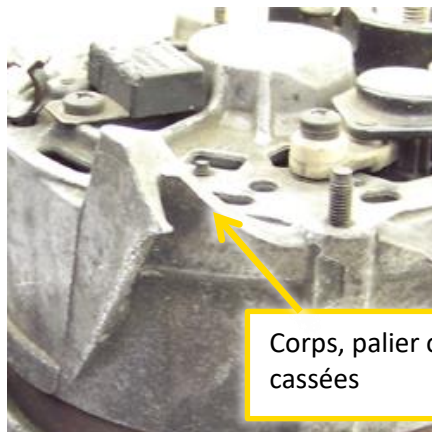
TRANSMISSION
DIRECTION
CLIMATISATION
SUSPENSION
PIÈCES MOTEUR
FREINAGE
ACCESSOIRES



Refus sur les carcasses d'alternateurs



Corps fissuré



Corps, palier ou pattes de fixation cassées



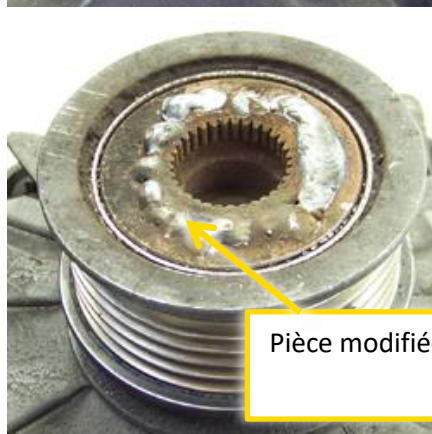
Dommages dus au feu, à la rouille ou à l'oxydation



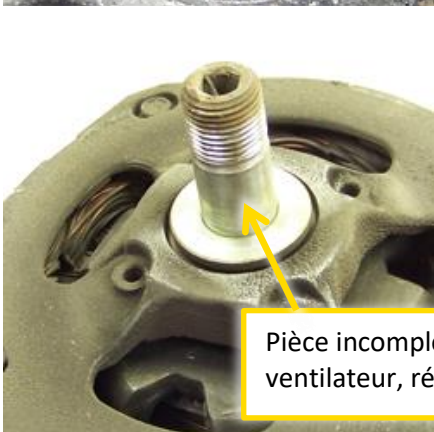
Axe de rotor tordu ou filetage arraché



Arbre de rotor endommagé ou sectionné



Pièce modifiée, soudures, ...



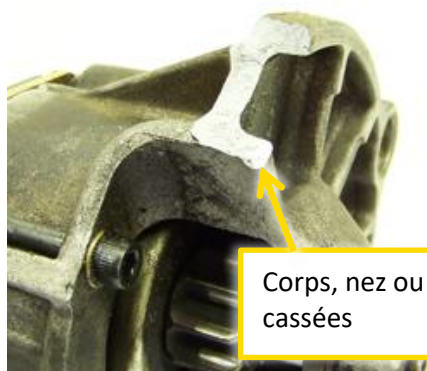
Pièce incomplète (manque poulie, ventilateur, régulateur, ...)



Patte de fixation cassée, trous ovalisés, filetage endommagé.

Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse.

Refus sur les carcasses de démarreurs



Corps, nez ou pattes de fixation cassées



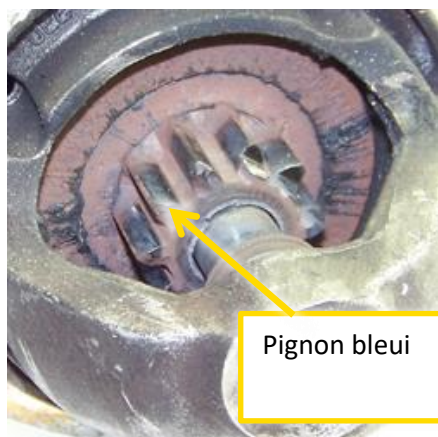
Pièce démontée ou incomplète



Domages dus au feu, à la rouille ou à l'oxydation



Pièce centrifugée



Pignon bleui

**Les pièces retournées avec l'un des défauts ci-dessus ne donneront pas lieu à un avoir de carcasse.
(La liste des pannes présentée dans ce document est non exhaustive).**

Rappel de nos conditions générales de ventes (Art. 9)

Ne sont acceptées que les carcasses complètes et qui ne sont pas affectées de brisures ou fissures dans les éléments moulés et/ou parties essentielles, de dégâts causés par le feu la rouille ou l'oxydation, démontées, et qui ne sont pas des unités de fabrication non OEM.